

ANNEXES DU DOSSIER DE PARTENARIAT

2^{ème} Festival des Arts d'Hawai'i

- ✓ Lettre de partenariat du Musée du Quai Branly p. 2

- ✓ Lettre de l'Ambassade des Etats-Unis p. 3

- ✓ Hôpital Rossini (USLD) p. 4-5
Compte-rendu des séances
avec les personnes à mobilité réduite

- ✓ Extrait de la convention de l'UNESCO p. 6
pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel



Le Président

DDC/AUDI/MCN-13-D 46443
Dossier suivi par Margot Chancerelle
Responsable du service de l'auditorium
Tél : 01 56 61 52 82
margot.chancerelle@quaibrantly.fr

Paris, le 26 juillet 2013

Chère Madame,

Je suis très heureux que le musée du quai Branly puisse présenter, en partenariat avec l'association France Hawai'i et sur votre proposition, un week-end de manifestations et d'activités intitulé **Festival des Arts d'Hawai'i**. Ce week-end prendra place dans différents espaces du musée, les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 juin 2014.

Ce festival hawaïen sera proposé au musée en lien avec l'exposition *Tiki Pop, l'Amérique rêve son paradis polynésien*, qui ouvrira le 24 juin 2014. Parmi les activités proposées pendant ce week-end, nous accueillerons concerts, spectacles de danse hula, ateliers d'initiation à la danse, fabrication de lei, stages de ukulélé et contes par Kilohane Silve, activités produites et mises en œuvres par votre association.

Mme Margot Chancerelle, responsable du service de l'auditorium, vous enverra dans le courant de l'automne une proposition de convention de partenariat, suivant vos accords, et se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Dans l'attente de vous accueillir au musée du quai Branly la saison prochaine, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Stéphane MARTIN

Madame Vanessa THILL
Coordnatrice et directrice artistique du Festival des Arts d'Hawai'i
Trésorière de l'Association France-Hawai'i
Association France Hawai'i
11 rue de Liège
75009 PARIS

Par délégation
Le Directeur général délégué

Karim MOUTTALIB

★ musée du quai Branly

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 70 01 courriel info@quaibrantly.fr internet www.quaibrantly.fr



Embassy of the United States of America

CULTURAL AFFAIRS

2, avenue Gabriel
75382 Paris Cedex 08
Tel. 01.43.12.21.07
Fax : 01.43.12.24.16

Paris, September 26, 2013

To whom it may concern,

I am pleased to support the cultural organization France-Hawai'i Association in its ongoing outreach to promote diversity and understanding in France, where knowledge of Asian-Pacific American culture is less widespread. France-Hawai'i is a dynamic organization whose activities dovetail neatly with the U.S. Embassy's goals — to reach out to a broad and curious audience and to spread understanding and awareness of the many dimensions of American culture, in this case Hawaiian.

France-Hawai'i has an energetic, innovative and multidisciplinary approach to cultural exchange. Partnered with various structures such as the Musée du Quai Branly, the *Festival de l'Imaginaire*, the *Petit Bain* and the Museum of Natural History, France-Hawai'i is a reliable and enthusiastic partner on cultural projects.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jennifer Rasamimanana', written in a cursive style.

Jennifer Rasamimanana
Cultural Affairs Officer



*« VIA HAWAÏ'I »
Rencontres autour de la danse hawaïenne,
à l'Hôpital Rossini (USLD)*

PRESENTATION:

Depuis l'été 2012, des rencontres régulières entre les danseuses de l'association « France-Hawaï'i » permettent aux résidents d'allier le « voir danser » et le « pouvoir danser (selon ses envies et possibilités)».

La danse hawaïenne est pleine de grâce et de poésie, puisqu'il s'agit de mimer, d'illustrer des poèmes mis en chanson, sur le thème de la nature, de l'amour entre autres.

Ainsi, avec les mains, les bras et en douceur, on figure une fleur, une montagne, le soleil qui se couche ou l'affection portée à l'être aimé.

Il s'avère que cette danse est complètement adaptée aux personnes âgées, elle leur permet de se dégourdir en douceur, tout en voyageant par la pensée.

En effet, le besoin d'évasion, de changer d'air est aussi un argument supplémentaire au partenariat que nous avons mis en place avec l'association France –Hawaï'i.

Le souvenir d'avoir aimé danser, le plaisir de voir danser et la satisfaction de danser à nouveau, malgré des possibilités plus limitées se rejoignent lors de ces séances très appréciées par les résidents et leurs proches.

MODALITES :

-Rencontre une fois par trimestre pour commencer, à partir de 15h, pour une durée entre une heure et une heure trente.

-Le groupe est composé de 10 à 20 personnes, dans la salle de rééducation.

-La majorité des personnes sont installées dans leur fauteuil roulant.

Il est à noter que chacun participe à sa mesure, en fonction de ses possibilités, et que même les esquisses d'un mouvement sont valorisées.

-Les séances sont co-animées par au moins trois personnes de l'association France-Hawaï et une ou deux animatrices de l'hôpital pour bien encadrer au mieux ce groupe.

-Des percussions sont régulièrement utilisées, ainsi que les ukulélés pour aider les participants à être en rythme et leur permettre d'être vraiment avec les danseuses dans la musique.

DEROULEMENT :

-Les personnes sont sollicitées dans tous les services de soins de longue durée, et si elles sont d'accord, conduites dans la salle de rééducation.

-Les familles et proches sont bienvenus.

-En préambule, un petit topo sur un des aspects culturels d'Hawaï'i est présenté, avec des images vidéo-projetées, pour favoriser l'invitation au voyage (la géographie, l'histoire, la danse, la tradition des colliers de fleurs...)

-Plusieurs danses sont montrées par les danseuses présentes, puis une danse en particulier est proposée et expliquée par une des professeur de danse.

- Les personnes participant sont ensuite invitées, après un léger échauffement à reproduire les gestes de la fameuse danse montrés doucement par les danseuses.

Tous ceux qui en ont envie dansent ainsi ensemble de manière harmonieuse et plaisante, debout, assis, avec un seul bras valide ou une main, ou les deux, selon leurs possibilités et envies.

OBJECTIFS DE LA SEANCE :

- Créer une ambiance conviviale autour de la découverte de la culture hawaïenne, de ses danses et de sa musique .
- Volonté de stimuler les participants à se mouvoir en musique.
- Travailler ensemble pour réaliser quelque chose de beau ».
- Accueillir un groupe de résidents constitué d'un bon noyau participatif.

Pour permettre aux participants de :

- Passer un moment agréable, enthousiasmant .
- Prendre du plaisir à découvrir une autre culture.
- Se laisser toucher par la beauté de la danse.
- Trouver une complicité par le biais de la danse en groupe.
- Voir leur mémoire stimulée en douceur.
- Pouvoir s'exprimer, s'affirmer par l'intermédiaire des gestes
- Ressentir un plaisir physique et psychique,
- Se laisser traverser par les émotions engendrées par la musique.
- Se sentir bien dans leur corps, dans leurs mouvements.
- Se sentir bien dans le groupe, retrouver l'envie de danser malgré les difficultés liées à l'âge, la maladie...et surtout avoir l'envie de revenir.
- Partager un beau moment avec ses proches.

BILAN

Après plus d'une année de rendez-vous réguliers, nous pouvons confirmer que tous les objectifs sont atteints et que les séances de « Via Hawai'i » sont particulièrement appréciées des résidents et de leurs proches. C'est une séance où des personnes qui ne semblaient pas forcément motivées pour bouger pour des raisons de douleurs physiques ou de timidité, finissent par esquisser les mouvements.

Nous allons poursuivre ces rencontres dans l'intérêt des patients.

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ci-après dénommée "l'UNESCO", réunie à Paris du vingt-neuf septembre au dix-sept octobre 2003 en sa 32e session, (...)

Adopte, le dix-sept octobre, la présente Convention.

I. Dispositions générales

Article premier : Buts de la Convention

Les buts de la présente Convention sont :

- a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;*
- b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;*
- c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;*
- d) la coopération et l'assistance internationale.*

Article 2 : Définitions

Aux fins de la présente Convention,

- 1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.
Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. (...)*
- 2. Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :*
 - a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;*
 - b) les arts du spectacle ;*
 - c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;*
 - d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;*
 - e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.*
- 3. On entend par "sauvegarde" les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.*